



PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2017

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)**

ABSENT :

M. Alain Goulet

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 17-101** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUN 2017

- 17-102** Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2017.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

17-103 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2017.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

17-104 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

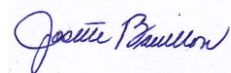
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de JUIN au montant de **55 773.17 \$**.

Ajout :

- **Prévention Incendie Safety First, extincteurs : 428.91\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- État des revenus et dépenses de juin 2017
- État comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice courant réalisé et ceux de l'exercice précédent (année précédente)
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Rapport statistiques des visites du site Internet
- Rapport de l'inspecteur en urbanisme des mois de mai et de juin

RECYC-QUÉBEC

Dépôt de la déclaration du régime de compensation de la collecte sélective des matières

recyclables à RECYC-QUÉBEC.

PONCEAU EN MÉTAL

17-105 Monsieur Marco Lecours demande, sous forme de don, un ponceau en métal de 34 pouces par 13 pieds situé à l'arrière du garage municipal.

Il est proposé par M. Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE Le Conseil municipal met en vente ce ponceau de métal. Il sera vendu au plus offrant.

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

7. MRC DE LA MITIS / GÉNIE MUNICIPAL

OFFRE DE SERVICE

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA COORDINATION ET RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, ENTRETIEN ET RÉFECTION DU 8^E RANG, DE LA ROUTE DE SAINT-CHARLES, DE LA RUE PRINCIPALE, DE LA RUE BÉLANGER ET DE LA ROUTE DU PORTAGE

17-106 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve l'offre de service présenté par le service de génie municipal de la MRC de la Mitis au coût de **69 577.00\$**.

ACTIVITÉS

HEURES HONORAIRES

• Relevés terrain GPS (voirie, fossés, ponceaux éléments importants	125 h	6 875 \$
• Signalisation lors des relevés (camionnette et flèche et signaleur)	75 h	11 250 \$
• Traitement des données et mise en plan préliminaire	55 h	3 025 \$
• Conception de la surface de la chaussée et du drainage	100 h	5 500 \$
• Réalisation des plans et détails	80 h	4 400 \$
• Réalisation des devis technique et administratif	55 h	3 025 \$
• Coordination avec les intervenants en géotechnique	20 h	1 100 \$
• Rencontre de coordination avec la municipalité	8 h	440 \$
• Dépôt et suivi de l'appel d'offres	40 h	2 200 \$
• Assistance pendant les travaux (si requis)	50 h	2 750 \$

- Frais divers (déplacement et autres) 1 012 \$
- Expertises en géotechnique 28 000 \$

GRAND TOTAL 69 577 \$

QUE les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées et ce montant représente un budget maximal qui ne sera pas dépassé.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le surplus accumulé non affecté.

RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

17-107 **CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement est présentement en consultation sur le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT auront un impact majeur sur la planification du territoire québécois pour les 15 à 20 prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'une présentation de la démarche de renouvellement des OGAT s'est tenue à Rimouski le 29 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du MAMOT lors de la rencontre du 29 mai dernier annonçait des OGAT plus souples et adaptées au contexte rural;

CONSIDÉRANT QUE les projets de documents des futures OGAT mettent en lumière un très faible diagnostic des milieux ruraux, qui ne représente pas notre réalité rurale éloignée des grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE le contenu des futures OGAT vise principalement des enjeux urbains, voire métropolitains;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT demandent que soit mis en place des pôles régionaux et d'y concentrer tous types de développement au détriment des autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences municipaux inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les exigences des futures OGAT en matière agricole sont démesurées et peu justifiées, notamment dans les milieux ruraux périphériques;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT vont augmenter de manière très importante la lourdeur administrative déjà présente, notamment lors des modifications ou révisions de schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les futures OGAT vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier actuel de consultation et les courts délais impartis aux MRC du Bas-Saint-Laurent rendent difficile toute analyse en profondeur des documents d'orientation ainsi que toute participation significative à leur renouvellement;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre 2017.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier:

1) signifie son insatisfaction auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire eu égard au contenu des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

2) demande à ce même ministère de prolonger la période de consultation au moins jusqu'en janvier 2018 sur le renouvellement des OGAT afin traverser la période des élections municipales et de permettre à l'ensemble des MRC et municipalités du Bas-Saint-Laurent d'analyser les implications de ce nouveau document;

3) demande à ce même ministère de reconsidérer son approche en aménagement du territoire pour les milieux ruraux périphériques, notamment en créant des OGAT distinctes pour ces milieux ou en améliorant significativement la modulation des OGAT selon la typologie réelle des territoires du Québec;

4) demande qu'une nouvelle consultation régionale sur le contenu des OGAT soit réalisée à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales et municipales exprimées.

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POUR DÉCRÉTER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Reporté ultérieurement

10. VACANCES ANUELLES DE LA DG

17-108 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet.
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal autorise à la directrice générale une (1) semaine de vacances, du 17 au 21 juillet prochain. Durant cette période, le bureau sera fermé.

11. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-94
Superficie des terrains telle que précisée au contrat notarié

17-109 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :

QUE les membres du Conseil municipal régularisent la résolution 17-94 concernant la superficie des terrains achetés à la Fabrique.

Pour le terrain vendu par la Fabrique ayant une superficie approximative de 1 754,4 mètres carrés est de UN DOLLAR (1,00\$).

Pour le terrain vendu par la Fabrique ayant une superficie approximative de 1 031,9 mètres carrés est de NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET TRENTE CENTS (989,30\$).

Cette résolution fait partie intégrante de la résolution no 17-94.

12. VOIRIE

BROYEUR D'ARBRES

17-110 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu à la majorité :

QUE le Conseil municipal requiert les services des constructions Jalbert et Pelletier pour effectuer :

-Le broyage des broussailles aux abords de la Route de Saint-Charles-Garnier.

Taux horaire : 145\$

-Remplacer un ponceau de 40 pieds de long x 18 pouces de circonférence avec un collet, situé au rang Morin.

13. MINISTÈRE DES TRANSPORTS / CHEMIN DOUBLE VOCATION

17-111 RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NBR DE CAMIONS CHARGÉS/AN
Route de Saint-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	
Chemin du 7 ^e rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du Portage	2,19	Bois brut	3 350

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au

ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation ci-dessus mentionné(s) et ce, sur une longueur totale de **8,49** km.

14. DOSSIER DES ÉLUS

15. VARIA

1. ENGAGEMENT DU MANŒUVRE

17-112 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, le contrat de travail de monsieur Roberto Fortin.

2. CONTRAT ROUTE 298

17-113 **ATTENDU** l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le déneigement et le déglacage et fourniture de matériaux de la Route 298;

ATTENDU QUE les travaux sont exécutés à partir de l'intersection du 7^e rang Est dans la municipalité de Saint-Charles-Garnier jusqu'à l'intersection du 5^e rang Est dans la municipalité de Les Hauteurs sur une longueur pondérée de 3,287 kilomètres;

Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le contrat (« Marché » no dossier 6506-17-4518) à intervenir entre le ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et la municipalité de Saint-Charles-Garnier, au montant de **65 200\$** par année pour l'entretien d'hiver de la Route 298, soit le déneigement, le déglacage et la fourniture des matériaux, pour la saison 2017-2018, débutant le 18 octobre et prend fin le 24 avril 2018. Cette saison inclut la saison d'hiver et s'il y a lieu, les périodes de « présaison » et « postsaison ».

QUE ce contrat est valide jusqu'au 1^{er} juin 2018 et est soumis aux dispositions suivantes :
À l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

QUE le contrat est automatiquement renouvelé aux termes de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie contractante avant le 1^{er} mai qui précède chacune des périodes du contrat du 1^{er} juin au 31 mai suivant.

Le contrat expire à la fin de la troisième (3^e) période contractuelle.

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, le contrat à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Vote : Pour : 3
Contre : 1

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Travaux pour le manœuvre :

- Poser du gypse dans le local des débarras.
- Peinture
- Identifier les ponceaux aux abords des chemins par des piquets
- Redresser les pancartes de rues

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-114 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Bruno Roy et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.